#### **COMMUNE D'ANOUX**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales Subventions N° 07.05.01

#### Séance du 07 décembre 2023

L'an deux- mil vingt- trois ,le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 10

Présents: 9

Absents: 1

Nombre de suffrages

exprimés :
Pour :9
Contre :
Abstentions :

**Etaient présents:** 

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

### Procuration(s):

### Etai(ent) absent(s):

## Etai(ent) excusé(s):

**Mme GIVERT Monique** 

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation 01 /12 / 2023 ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU CIMETIERE DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FONDS DE CONCOURS DE L'OLC

#### Date d'affichage 11 / 12 / 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

Le Maire informe le Conseil Municipal que le cimetière communal est traditionnellement alimenté en eau par un puits, équipé d'une pompe à main.

Depuis quelques années, ce puits est régulièrement à sec, ce qui provoque beaucoup de mécontenatement de la part des usagers du cimetière.

En conséquence, le bureau municipal propose de poser une conduite pour alimenter le cimetière en eau potable.

La commune sollicite l'aide de la communauté de communes OLC sur les fonds de concours.

Le montant HT des travaux est de 37 850 e

La commune sollicite une subvention de 45% soit 37 850 X 45% = 17 032 e

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à ANOUX Le Maire, André BERG

#### **COMMUNE D'ANOUX**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales Divers N° 07.10.02

#### Séance du 07 décembre 2023

L'an deux- mil vingt- trois ,le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 10

Présents: 9

Absents: 1

Nombre de suffrages

exprimés :
Pour :9
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean-François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

#### Procuration(s):

#### Etai(ent) absent(s):

# Etai(ent) excusé(s):

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation 01 /12 / 2023

Date d'affichage 11 / 12 / 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

# BONS D'ACHAT POUR LE PERSONNEL

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'offrir au personnel deux bons d'achat de 100 e à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à ANOUX Le Maire, André BERG